



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

## Appel à candidatures «Marché de Noël 2021» Ville d'Aix-en-Provence

La ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter une attention particulière aux métiers de l'artisanat et recherche 49 exposants : produits artisanaux, producteurs locaux, artistes, métiers **d'art**, produits en lien avec la période de Noël (cadeaux, **décorations de Noël**, alimentation liée aux fêtes de fin d'année...) pour la période du mercredi 17 novembre au vendredi 31 décembre 2021.

Il sera mis à disposition un chalet en bois de couleur blanche 4 m x 2,20 m monté et alimenté en électricité 3Kw, disposant d'un plancher en contreplaqué, ouverture de l'auvent par l'avant, façade avant amovible pour accès direct au public, porte d'accès par l'arrière avec serrure, chauffage, une guirlande lumineuse fournie.

Un gardiennage nocturne par un agent de sécurité sera assuré par les organisateurs.

**Les chalets seront implantés sur le Cours Mirabeau selon un plan technique défini par la Ville d'Aix-en-Provence en accord avec l'autorité territoriale.**

Les horaires seront les suivants : **du lundi au dimanche de 10H00 à 20H00.**

**Le 25 décembre 2021 : de 16H00 à 20H00.**

### **Conditions :**

Voir le Règlement de la Consultation et le dossier de candidature exposant, téléchargeables sur **le site Internet de la Ville du 26 avril au 25 mai 2021, 16H00.**

### **Critères d'attribution :**

**1- le caractère artisanal du marché étant privilégié, ce critère sur 13 points**

**La notation sera effectuée de la manière suivante :**

- revendeur : pas d'attribution de point
- commerçant-revendeur: pas d'attribution de point
- artisan/créateur/producteur/artisan-commerçant/fabricant/producteur agriculteur/ artiste libre/ industriel forain/ : attribution de 13 points

**2- Artisan non-sédentaire (sans fonds de commerce) : attribution de 5 points, supplémentaires**

**3- Adresse de l'atelier du commerce ou du lieu de fabrication :**

- adresse en Pays d'Aix : attribution de 3 points
- adresse hors Pays d'Aix : pas d'attribution de point

**4- Animation éventuellement proposée sur site : bonus d'1 point**

**5- Soin apporté à la présentation du dossier :**

- présentation détaillée et de qualité : attribution de 5 points
- dossier peu soigné : pas d'attribution de point

**6- Produits en rapport avec le thème de Noël :**

- produits en rapport avec les symboles et la thématique de Noël : attribution de 5 points
- produits n'ayant pas de rapport avec la thématique de Noël : pas d'attribution de point

**7- Démarche éco-responsable volontariste :**

- démarche initiée avec des produits locaux, dotés d'un éco-label, d'une IGP, d'un AOC, démarche de recyclage des matières etc. : attribution de 2 points
- absence de toute démarche éco-responsable : pas d'attribution de point

**8- Qualité ou originalité des produits proposés : attribution de points allant de 0 à 17 points selon appréciation de la Commission de sélection**

Les candidatures sont à adresser par voie postale ou déposées sur place :

<p><u>par voie postale :</u></p> <p><b>Mairie d'Aix en Provence</b> <b>Service Réglementation et Police</b> <b>Administrative</b> CS 30715 13616 AIX EN PROVENCE Cedex 1</p>	<p><u>sur place :</u></p> <p><b>Mairie d'Aix en Provence</b> <b>Service Réglementation et Police</b> <b>Administrative</b> 17 rue Venel - 1<sup>er</sup> étage 13100 AIX EN PROVENCE</p>
--	--

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : MERCREDI 26 mai 2021 à 16H00**

délaï de rigueur, aucune candidature ne sera acceptée après ce délaï, les candidatures hors délaï seront signalées aux membres de la Commission de sélection avant renvoi en recommandé avec accusé de réception.

**Les candidats devront présenter un dossier de candidature exposant comprenant notamment :**

- **le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la ville**
- un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan auprès de la CMAR..),
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc.,
- une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance, ainsi que les fiches techniques des produits correspondants lorsque le produit est le fruit d'un processus de fabrication,
- un descriptif des produits avec photographies anonymes ne devant pas faire apparaître le nom et l'enseigne de l'exposant candidat,
- une liste des participations à différentes manifestations ou marchés de Noël précédents,
- tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature (diplôme d'artisanat, savoir-faire particulier, labels spécifiques...).

Les dossiers de candidature devront être les plus détaillés possibles (afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente).